

Congrès départemental



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

C
O
N
G
R
E
S

D
E
P
A
R
T
E
M
E
N
T
A
L

19
&
20

N
O
V
E
M
B
R
E

Les 19 et 20 novembre 2019, la FSU85 tiendra son congrès à l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation de La Roche sur Yon.

Les statuts de la FSU prévoient que les congrès départementaux sont composés :

- pour moitié de délégués des syndicats nationaux existants dans le département, désignés en tenant compte des résultats du vote d'orientation fédéral dans le syndicat,
- pour moitié de représentants désignés par le vote des syndiqués selon des modalités délibérées dans le département. La composition de cette représentation respectera les choix d'orientation exprimés par les syndiqués du département.

Aucun syndicat ne peut avoir, au congrès départemental, plus de 49 % des délégués des syndicats affiliés.



INSPE (anciennement ESPE)
221 rue Hubert Cailler



Ce bulletin vous a été envoyé grâce aux fichiers informatiques des syndicats de la FSU 85. Conformément à la loi du 8 janvier 1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU 85.

Comment un personnel syndiqué peut-il y participer ?

- En s'adressant à son syndicat national,
- En prenant contact auprès de la FSU85.

Est-ce un droit ?

- Des autorisations spéciales d'absence sont accordées, aux représentants des organisations syndicales représentatives, qui sont mandatés pour assister aux congrès syndicaux.

Tu recevras alors une convocation à faire valoir à ta hiérarchie.

Déroulement du congrès

Mardi 19 novembre

- 8 heures 30** : accueil des congressistes
- 9 heures** : ouverture du congrès
- 9 heures 30** : travail en commissions sur les thèmes retenus
- 11 heures 30** : Vote sur les modifications des statuts nationaux
- 12 heures** : buffet sur place
- 13 heures 45** : intervention d'Albert Deau : le développement des collèges publics en Vendée
- 15 heures** : rapport des commissions (amendements, votes)

Mercredi 20 novembre

- 8 heures 30** : accueil des congressistes
- 9 heures** : travail en commissions sur les thèmes retenus
- 11 heures** : rapport des commissions (amendements, votes)
- 11 heures 45** : vote sur l'évolution du règlement intérieur de la FSU85 et sur la délégation au congrès national
- 12 heures** : clôture du congrès

C'est quoi au fait la FSU ?



C
O
N
G
R
E
S

D
E
P
A
R
T
E
M
E
N
T
A
L

19
&
20

N
O
V
E
M
B
R
E

La Fédération promeut un syndicalisme unitaire, démocratique, indépendant, pluraliste, au service des aspirations et des revendications des personnels qu'elle regroupe.

Elle œuvre en faveur de choix éducatifs, économiques et sociaux de justice, d'égalité, de solidarité, de laïcité et de démocratie. Elle contribue à la défense et à la promotion des Droits de l'Homme. Elle favorise le développement du rôle et de la place des femmes dans la société. Elle agit pour ces

objectifs en France, en Europe et dans le Monde. Elle favorise la coopération et la solidarité syndicales internationales, notamment avec les pays les plus pauvres.

Elle a en permanence le souci de débattre avec l'ensemble des personnels, de défendre avec force leurs revendications, d'élaborer des propositions afin de construire des alternatives aux politiques actuelles. Elle favorise l'émergence d'un véritable point de vue fédéral dans lequel chacun peut se reconnaître.

OBJECTIFS

La FSU construit un fédéralisme fondé sur :

- la recherche des convergences et la construction d'orientations communes ;

- le principe du pluralisme et de la représentation de la diversité des sensibilités dans toutes les instances ;

- le refus de toute hégémonie d'un syndicat, ou d'une tendance, même s'ils sont majoritaires ;

- la garantie pour les syndicats nationaux de voir leurs intérêts pris en compte, quelle que soit leur taille ;

- le principe de l'unité.

La Fédération associe les syndicats nationaux, les sections départementales et les courants de pensée.

SYNDICATS NATIONAUX

La FSU est une fédération de syndicats nationaux.

Les syndiqués cotisent à leur syndicat national.

Les syndicats nationaux présentent des listes aux élections des commissions administratives paritaires (CAP). Ces élections déterminent leur niveau de représentativité et permettent l'attribution de décharges syndicales.

Ils versent à la fédération une cotisation en fonction de leur nombre d'adhérents. Ils mettent à sa disposition une part de leur décharge pour permettre le fonctionnement de la fédération à tous les niveaux.

Les règles de la FSU leur garantissent une libre administration et leur souveraineté dans leur champ de responsabilité.

Les syndicats nationaux sont représentés dans chacune des instances de la fédération à travers un système proportionnel dégressif tel qu'aucun syndicat ne peut à lui seul être majoritaire.



Fédération Syndicale Unitaire

SECTIONS

DÉPARTEMENTALES

La section départementale est l'organisation de base de la FSU. Elle organise la vie fédérale sur le plan départemental.

Elle est constituée par tous les membres des syndicats nationaux affiliés à la fédération.

La section départementale s'administre librement dans le cadre des statuts. Ses instances sont calquées sur les instances nationales et obéissent aux mêmes règles. Les sections départementales organisant la vie fédérale sur le plan départemental.

Des Conseils Fédéraux Régionaux (CFR) construisent l'orientation fédérale sur toutes les questions qui se posent à ce niveau et assurent la représentation

de la FSU.

COURANTS DE PENSÉE

La FSU reconnaît le droit aux syndiqués à se rassembler en courant de pensée et de soumettre leur orientation au vote de l'ensemble des syndiqués.

Un vote d'orientation est donc organisé avant chaque Congrès.

Pour y participer, il faut déposer une liste de noms accompagnée d'un texte d'orientation. Tous les syndiqués votent au suffrage direct. Ce vote détermine la représentativité et la place des courants de pensée dans les instances. Il est assorti d'un système proportionnel dégressif, afin qu'aucun courant de pensée ne puisse détenir plus de 50 % + 1 siège dans une instance ou dans un Congrès.

LES RETRAITÉS

Les personnels retraités adhèrent aux syndicats de la FSU et militent aux côtés des actifs.

Ils sont regroupés aux niveaux national, régional, départemental en Sections Fédérales de Retraités (SFR), celles-ci étant rattachées au niveau correspondant de la FSU.

Les SFR interviennent sur les questions qui touchent les retraités et personnes âgées, notamment au plan départemental qui est depuis les lois de décentralisation, l'échelon où se traite la politique sociale des personnes âgées.

Comment ça marche la FSU ?



C
O
N
G
R
E
S

D
E
P
A
R
T
E
M
E
N
T
A
L

1
9
&
2
0

N
O
V
E
M
B
R
E

La FSU est une fédération syndicale constituée de syndicats nationaux généraux, de secteurs ou de métiers relevant du champ de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports, de la Recherche, de la Culture et de la Justice. Aujourd'hui, elle est présente dans les trois fonctions publiques : État, Territoriale et Hospitalière. Avec 160 000 adhérents, La Fédération Syndicale Unitaire est la deuxième organisation syndicale de la Fonction Publique d'État

et la première organisation syndicale de l'enseignement.

Créée en 1993 après l'éclatement de la Fédération de l'Éducation Nationale (FEN), le fonctionnement de la Fédération associe les syndicats nationaux, les sections départementales et les courants de pensée. Ses statuts actuels favorisent l'égalité en rendant impossible la domination d'un syndicat ou d'une tendance (majorité qualifiée de 70 %).

DÉLIBÉRATIVES

Elles rassemblent les syndicats nationaux, les sections départementales et les tendances.

Les syndicats nationaux disposent, dans toute instance délibérative, de la moitié des sièges, l'autre moitié étant répartie pour la représentation des sections départementales et des tendances.

CONGRÈS FÉDÉRAL NATIONAL

Le Congrès est l'instance souveraine. Il se réunit tous les 3 ans. La date peut en être avancée par décision du CDFN.

Le Congrès débat et vote sur les mandats de la fédération pour les 3 ans à venir.

Le ou la secrétaire général-e est élu-e comme le ou la trésorier(e) par le CDFN, en principe lors du Congrès Fédéral National.

CONSEIL DÉLIBÉRATIF FÉDÉRAL NATIONAL

Le Conseil Délibératif Fédéral National (CDFN) est l'instance délibérative qui se réunit entre les Congrès, en moyenne deux fois par trimestre. Il est composé de 162 membres (syndicats nationaux, sections départementales, courants de pensée). Il délibère des orientations et des mandats de la Fédération dans l'intervalle

des congrès.

Il existe dans chaque section départementale le même type de conseil fédéral (CDFD).

Une fois par an au moins, et autant que de besoin, le CDFN est élargi à l'ensemble des sections départementales de la Fédération : les représentants non élus au CDFN ont voix consultative.

BUREAU DÉLIBÉRATIF FÉDÉRAL NATIONAL

Le Bureau Délibératif Fédéral National (BDFN) est composé de 54 membres (syndicats nationaux, sections départementales, courants de pensée). Il se réunit dans l'intervalle des réunions du CDFN une fois par quinzaine (sauf exception).

La règle des 70 % : toute décision requiert une majorité qualifiée de 70 % et aucune tendance ni aucun syndicat ne peut disposer des 30 % de sièges qui pourraient constituer une minorité de blocage.

Il existe aussi dans chaque section départementale un bureau départemental (BDFD).

INSTANCES FÉDÉRALES EXÉCUTIVES

Le secrétariat est une instance qui se compose de 21 membres. Il entoure le secrétaire général et a la responsabilité de

l'exécution des décisions. Le secrétaire général représente la FSU et a en charge la mise en œuvre de la politique définie par les instances.

Les secteurs (ou commissions du CDFN) sont des groupes de travail chargés de traiter les dossiers correspondant à leur champ de responsabilité, d'assurer les concertations, de préparer les débats des instances délibératives. Ils contribuent à la mise en œuvre des décisions.

Actuellement, il existe 9 secteurs :

- organisation et vie fédérale ,
- trésorerie,
- situation de personnels,
- services publics,
- droits et libertés,
- situation internationale,
- section fédérale des retraités,
- éducation,
- femmes .

PUBLICATIONS

La FSU édite une revue nationale mensuelle « POUR », adressée à tous les adhérents, ainsi qu'un bulletin d'information, « POUR INFO », destiné aux responsables des syndicats nationaux et des sections départementales.

La FSU dispose d'un site national « <http://fsu.fr> »

La sections départementale de La Vendée a une publication trimestrielle « Bulletin de la FSU 85 » et un site « <http://sd85.fsu.fr> »

Les syndicats nationaux



CONGRES DEPARTEMENTAL 19 & 20 NOVEMBRE

1 - Education, Pluralisme, Action solidaire (EPA)

Syndicat unitaire inter-catégoriel de l'éducation populaire, de l'action sociale, socioculturelle et sportive (Ministère de la Jeunesse et des Sports, service public territorial, secteur privé associatif)

2 - Syndicat National des Affaires Culturelles (SNAC)

services culturels de l'État, des collectivités territoriales, et personnels permanents ou intermittents relevant du droit privé.

3 - Syndicat National de l'Administration Scolaire et Universitaire et des Bibliothèques (SNASUB)

administration financière et générale scolaire et universitaire, bibliothèques, ITARF, personnels administratifs de documentation.

4 - Syndicat National des Chercheurs Scientifiques (SNCS)

chercheurs et assimilés des établissements publics de recherche, des organismes para publics et privés de recherche à but non lucratif.

5 - Syndicat National de l'Environnement (SNE)

personnels du Ministère de l'Environnement, établissements sous sa tutelle, organismes associatifs ou privés œuvrant dans ce domaine.

6 - Syndicat National de l'Éducation Physique (SNEP)



7 - Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire (SNEPAP)



8 - Syndicat National des Enseignements du Second Degré (SNES)



9 - Syndicat National de l'Enseignement Supérieur (SNESUP)

enseignants des établissements publics d'enseignement supérieur (Education Nationale, Enseignement Agricole Public, Culture)

10 - Syndicat National de L'Enseignement Technique Agricole Public (SNETAP)



11 - Syndicat National des Infirmier(e)s Conseiller(e)s de Santé (SNICS)

12 - Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse (SNPES-PJJ)



13 - Syndicat National des Personnels d'Inspection (SNPI)



14 - Syndicat National Unitaire des Assistants Sociaux de la Fonction Publique (SNUAS-FP)



15 - Syndicat National Unitaire des Territoriaux (SNUTER)

Personnels travaillant dans une collectivité territoriale.

16 - Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel (SNUEP)

enseignement professionnel : formation initiale, continue et tout au long de la vie.

17 - Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des Écoles et PEGC (SNU-ipp)

18 - Syndicat National Unitaire Interministériel des Territoires de l'Agriculture de la Mer (SNUITAM)



19 - Syndicat National Unitaire des Personnels du groupe CDC (SNUP-CDC)



20 - Syndicat National Unitaire des Personnels de Direction de l'Éducation Nationale (SNUPDEN)

21 - Syndicat National Unitaire Travail Emploi Formation Insertion (SNU-TEFI) organisé en 3 secteurs : Pôle Emploi, Ministère du Travail, réseau de l'insertion.



22 - Syndicat Unitaire des Personnels du Ministère des Affaires étrangères (SUPMAE)

Créée en avril 1993, la FSU a été définitivement fondée à Mâcon en mars 1994 (1er Congrès National).

Au départ les syndicats qui l'ont constitué existaient déjà à la Fédération de l'Éducation Nationale (FEN) comme le SNES, le SNEP, le SNETAA, le SNETAP..., d'autres comme le SNU-ipp, le SNASUB, le SNICS sont issus d'un processus de scission de syndicats de la FEN, d'autres encore viennent d'autres horizons comme ÉPA, l'UNATOS.

Présente à l'Éducation Nationale la FSU l'est aussi à l'Agriculture, à la Justice, à la Culture, à Jeunesse et Sports, à Pôle Emploi, au Travail, à l'Intérieur, aux Affaires Sociales, à l'Équipement, à l'Environnement, dans les Collectivités Territoriales, plus récemment au ministère des Affaires Étrangères, au groupe CDC...

La FSU compte aujourd'hui 23 syndicats nationaux répartis sur plusieurs ministères, établissements, réseaux, collectivités concernant les trois fonctions publiques et aussi des personnels sous contrat privé.

La plupart des syndicats ont fondé la FSU, d'autres l'ont rejoint ensuite, ce processus d'apports nouveaux se poursuit.

Les syndicats de la FSU sont très divers. Ils peuvent être catégoriels (SNUASFP, SNICS, SNEP) ou être multicatégoriels comme le SNETAP à l'Enseignement Agricole Public.

Depuis le 2ème Congrès (Toulouse) le Syndicat National des Professeurs d'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (SNPIUFM) a fusionné avec le SNESUP, le Syndicat National des Chercheurs Scientifiques SNCS a adhéré à la FSU, ainsi que le Syndicat National des Affaires Culturelles (SNAC).

D'autres syndicats ont par la suite rejoint la FSU : le SNEPAP issu de l'UNSA, le SNUEP issu du SNETAA.

Des syndicats : le SYGMA, le SNU-CLIAS, le SNU-TEFI, le SNE, SUP-Équip' sont issus de la CFDT, qu'ils ont quitté suite au mouvement sur les retraites de 2003. Le SNUPDEN (chefs d'établissement) s'est créé en 2005. Récemment le SUP MAE et le SNUP CDC ont rejoint la FSU. Dernièrement le SYGMA, SUP-Équip', le SNAMER ont fusionné en créant le SNUITAM. L'UNATOS s'est transformé en SnuACTE.

L'élargissement de la syndicalisation de la FSU à l'ensemble des trois Fonctions Publiques (4ème Congrès Perpignan) a permis d'apporter des réponses immédiates et de poser la question de la place de la FSU sur l'échiquier syndical.

Colloque éducation prioritaire - 2 octobre
Intervention de Jean-Yves Rocheix :
« L'éducation prioritaire et l'égalité »

Journée d'automne - 14 et 15 octobre
Intervention de Benoît Teste (FSU)
et Christophe Prudhomme, médecin
urgentiste, délégué CGT

Réforme des retraites - 16 octobre

- ◆ En quoi l'instauration d'un régime par points changerait radicalement le système actuel ?
- ◆ Quelles seraient les conséquences pour l'ensemble des salarié-es ?
- ◆ Pour les fonctionnaires ?
- ◆ Quelles sont les propositions et la stratégie de la FSU pour conserver et améliorer un système solidaire de retraite ?



La FSU s'est dotée dès sa création d'un Centre National de Formation Syndicale. Ce centre est agréé par la Fonction Publique à délivrer des labels ouvrant droit à formation.

Le Centre de Formation de la FSU organise de nombreux stages nationaux et dans les sections départementales sur différents sujets.

**L'extrême droite
15 et 16 janvier**

**FSU Femmes
23 janvier**

**LGBT
30 et 31 janvier**

**Transition écologique et
syndicalisme
5 et 6 février**

**Intersyndicales
Femmes
19 et 20 mars**

Institut de Recherches de la FSU



FEMMES, SAVOIRS ET POUVOIRS



L'Institut de Recherches a été créé en 1994 à l'initiative de la Fédération syndicale unitaire de l'enseignement, de la recherche et de la culture (F.S.U.) C'est une association loi 1901.

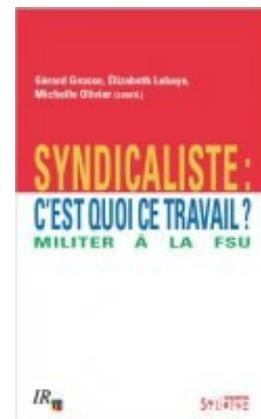
Comme tout organisme de recherches, l'Institut détermine en toute indépendance ses orientations. Il est doté d'un Conseil Scientifique.

Il a pour ambition de participer à la production et à la diffusion des savoirs. Il produit notamment des savoirs utiles à la réflexion et à l'activité syndicales.

En croisant des regards d'horizons divers, l'Institut se propose de développer et de diffuser des outils pour la compréhension de notre temps dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de la culture.

L'Institut anime des chantiers de recherche sur divers sujets relevant de l'enseignement, de l'histoire, de la recherche et de la culture ou de l'actualité économique et sociale. Il organise des débats sur ces sujets.

L'Institut publie également une revue trimestrielle, *Regards Croisés*.



CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU FÉDÉRALISME REVENDICATIF

De la « *Charte de Clermont-Ferrand* » de 1991 à l'élargissement aux autres versants de la Fonction Publique, 25 ans de fédéralisme unitaire.

1991 - Lors du Congrès de la FEN à Clermont Ferrant, des syndicats, tendances et sections départementales minoritaires de la FEN rédigent une charte : « *Charte de Clermont-Ferrand* ». **Il s'agit de proposer un nouveau fédéralisme, différent de celui pratiqué par la direction de la FEN.**

1992 - Après l'exclusion du SNES et du SNEP de la FEN, lors d'un Congrès Extraordinaire à Perpignan, les militants signataires de la « *Charte de Clermont-Ferrand* », refusant de se dissoudre dans un « *Syndicat des Enseignants* », décident de travailler ensemble au sein de Comités de Liaison Unitaire (CLU). Les CLU vont être dans bien des départements comme au niveau national, le lieu de débat sur l'avenir de la FEN, puis sur la forme de la future fédération. La future FSU rassemble alors des syndicats déjà constitués de la FEN (SNES, SNEP...) et d'autres créés par des militants des courants de pensée « *Unité et Action* » et « *École-Émancipée* » : SNUipp, SNASUB, SNICS, SNUASEN... : enseignants des écoles, personnels administratifs, infirmières et conseillères de santé, assistantes sociales.

1993 - Le 15 avril 1993, 12 syndicats nationaux lancent un appel « *à la construction d'un nouveau fédéralisme revendicatif, proche des personnels, unitaire, pluraliste* ». La Fédération Syndicale Unitaire est née.

L'activité militante est vite couronnée de succès : aux premières élections professionnelles de décembre, les syndicats du second degré maintiennent leur position et le SNUipp obtient la seconde place (il sera premier trois ans plus tard). **La FSU première fédération de l'Éducation Nationale passe alors devant la FEN.**

Mars 1994 - 1^{er} Congrès (fondateur) de la FSU à Mâcon. Il définit les statuts (vote à 70 % de toutes les décisions) et la plate-forme revendicative.

1995 - La FSU entre au Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'État. La FSU participe très activement à la mobilisation contre le « *plan Juppé* » de contre-réforme des retraites et de la protection sociale.

1996 - **La FSU devient la première organisation syndicale dans la Fonction Publique de l'État. Mais la question de la représentativité se heurte à la loi Perben.**

1997 - 2^{ème} Congrès de la Fédération à Toulouse.

2001 - Lors du 3^{ème} Congrès (La Rochelle), la FSU étend son champ de syndicalisation à l'insertion professionnelle en accueillant le SNU-ANPE.

Elle lance un appel à la constitution de Comités de Liaison Unitaires Intersyndicaux sans rencontrer de réponse suffisante de la part des autres organisations syndicales.

La FSU, constatant que le SNETAA, en dépit d'ultimes tentatives de conciliation, ne remplit plus les conditions pour être membre de la fédération, crée un nouveau syndicat des lycées professionnels : le SNUEP.

2003 - La FSU est un des principaux moteurs de l'action contre la réforme des retraites et la décentralisation.

2004 - Lors du 4^{ème} Congrès (Perpignan), la FSU s'ouvre aux trois Fonctions Publiques. Plusieurs syndicats (territoriale, agriculture, environnement...) issus de la CFDT ont choisi de rejoindre la FSU entre 2001 et 2004.

2005 La FSU prend toute sa place dans la lutte contre le CPE.

2007 - 5^{ème} Congrès (Marseille).

2010 - 6^{ème} Congrès (Lille).

2013 - 7^{ème} Congrès (Poitiers).

2016 - 8^{ème} Congrès (Le Mans)

2019 - 9^{ème} Congrès (Clermont-Ferrand)